

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MAI 2017  
tenue sous la présidence de M. F. BORDA D'ÁGUA

\*\*\*\*\*

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Absences	:	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
Public	:	Aucun			
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017.
2. Communications du Bureau.
3. Election du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Proposition du Bureau du Conseil municipal :
  - 6.1 Modification du règlement du Conseil municipal.
7. Propositions du Conseil administratif :
  - 7.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et moyens de les couvrir.
  - 7.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.
  - 7.3 Acquisition de mobilier et d'équipements destinés au futur EVE en construction dans le secteur Jean-Jacques Rigaud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 191'000.- TTC).
8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

\* \* \* \* \*

Le Président ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h30. Il commence par excuser Mme Dominique Jotterand, M. Dominique Messerli ainsi que les arrivées tardives annoncées de Mme Marion Sobanek et de M. Philippe Lecour. Le Président informe qu'il n'a pas reçu de projet de motion ou résolution, ni de questions écrites.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017.

Folio 6452, bas de la page, rectifier l'intervention de Mme Lambert comme suit : Mme Lambert a voté **contre** cette motion, une phase d'observation ayant été évoquée.

Folio 6438, milieu de la page, intervention de Mme Sommer, préciser que **le canton** aurait pu avoir d'autres exigences.

Au folio 6431 dans l'intervention de M. Stroun, enlever : à l'heure où l'on parle de l'Europe, ~~même si celle-ci va mal~~ [...] Ensuite, au folio 6431, enlever : ceci veut quand même dire **à quelque part** qu'il faut construire. Au folio 6450, préciser que M. Stroun ne voit pas non plus le lien précis que peut jouer le concierge entre le corps enseignant, les élèves et les parents.

Au folio 6428, rectifier le lapsus de M. Le Guern : il s'agit du passage en zone 4A (et non en zone 4B).

Au folio 6432, M. Le Guern entendait dire que l'ensemble des constructions de Rigaud nord, de l'autre côté de la route J.-J. Rigaud, a un aspect épouvantable.

Folio 6437, intervention de Mme Heiniger, modifier comme suit : « Mme Heiniger est toujours surprise, quand les architectes vantent qu'un PLQ va améliorer la situation en matière de diversité, que tout ce qui est vendu comme étant de l'amélioration résulte en fait simplement une obligation légale ».

Mme Heiniger regrette ensuite que l'on ait coupé sa question en deux aux folios 6453 et 6454. Elle entendait préciser qu'elle ne voyait pas pourquoi on n'essayait pas d'apporter des améliorations sur la route J.-J. Jacques Rigaud bien que ce soit une route cantonale.

Folio 6438, intervention de Mme Déruaz-Lombard, préciser qu'elle s'est abstenue parce qu'elle *regrette* que la commune n'ait pas préempté (et non pas parce qu'elle a des regrets).

Au folio 6429, dans l'intervention de Mme Sobanek, il convient de lire que c'est *l'Alternative* qui soutient le projet (et non pas le groupe Socialiste).

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote :

- Le procès-verbal de la séance du 6 avril est adopté par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

## **2. Communications du Bureau**

Le Président donne lecture d'un courrier de l'association Kassibaga Handicap qui invite le Conseil municipal à la projection du film intitulé « Mobilité pour tous », le mardi 16 mai 2017 à 19h30 à la maison de quartier des Acacias à Genève. Il fait circuler l'invitation ainsi que le *flyer*.

*« Madame, Monsieur,*

*Les associations Kassiboga Handicap Suisse et Fauteuils Roulants ou Sud ont l'honneur de vous inviter à la présentation et projection du film « Mobilité pour tous ». Ce documentaire est un témoignage des réalités quotidiennes des personnes en situation de handicap au Burkina Faso et présente les solutions de fabrication locale de fauteuils roulants développées à Ouagadougou dans un atelier employant en partie des personnes en situation de handicap.*

*Nos deux associations partenaires partagent les mêmes objectifs au Burkina Faso : œuvrer pour la dignité et l'autonomie des personnes handicapées moteur, les accompagner dans leur intégration sociale et économique par l'accession à des moyens de mobilité adoptés à leurs besoins et par le soutien d'activités génératrices de revenus. Le développement du sport en fauteuil roulant est également utilisé dans les projets afin d'améliorer encore la mobilité et de valoriser l'image de personnes combattives qui contraste avec l'image habituelle du mendiant.*

### **Au programme :**

- 19h30, accueil,
- 19h45. présentation des associations et de leur projet commun pour 2018,
- 20h00, projection du film *Mobilité pour tous* d'une durée de 72 minutes, suivie d'une petite collation.

*Votre participation à cette présentation nous tient à cœur, et nous sommes convaincus que vous aurez beaucoup de plaisir à découvrir ce documentaire.*

*Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations solidaires.*

*Kassiboga Handicap Suisse*

*Fauteuils Roulants du Sud*

*Lourent JAQUES  
Président*

*Philippe BEURET  
Coordinateur Sud »*

### **3. Election du Bureau du Conseil municipal**

Réuni en séance le 28 avril 2017, le Bureau propose la composition suivante pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018. A la présidence, M. Pierre-Yves Favarger du groupe Alternative, à la vice-présidence M. Florian Gross du groupe des Verts et au secrétariat, M. Marc Fassbind pour le PLR Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote :

- Le nouveau bureau est accepté, selon cette composition, par 19 voix pour et une abstention.

*[Arrivée de Mme Sobanek à 20h43]*

### **4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.**

#### **4.1 Commission Biodiversité et Espaces publics**

Mme Wyss fait le compte rendu de la séance du 2 mai 2017, qui était un peu particulière parce qu'il n'y avait qu'un seul point à l'ordre du jour intitulé : « Champ de compétences de la commission Biodiversité et Espaces publics : enjeux budgétaires, de personnel et de dicastère – discussion ». La séance s'est déroulée sans la présence d'un Conseiller administratif.

La discussion est partie de suite sur la question de savoir quelle est la politique générale de la biodiversité sur la commune de Chêne-Bougeries. La première constatation est qu'il n'y pas de politique générale de la biodiversité sur la commune. Mme Wyss précise qu'elle va énumérer les constats sans jugement, sans *a priori*, qu'elle va simplement faire un compte rendu factuel de ce qui s'est dit. S'il n'y a pas de politique générale de la biodiversité, à la commission de la créer dans la complémentarité, en abordant les grandes causes liées à l'environnement et en faisant remonter ses réflexions et projets concrets aux trois conseillers administratifs, puisque ceux-ci les touchent effectivement les trois. Dans l'idéal, il devrait y avoir de la transversalité au niveau des trois conseillers administratifs.

Ensuite, ne serait-ce pas au Conseil municipal de rattraper un peu le coup en faisant ce lien, en faisant en sorte que la mayonnaise – le terme a été utilisé – de la politique nature et environnement de la commune de Chêne-Bougeries prenne pour que les choses ne soient plus séparées.

La question des compétences de la commission devrait être abordée finalement en conseil municipal et une décision formelle prise dans ce sens. Tous les domaines liés à l'environnement devraient dépasser les clivages politiques. Hélas, aujourd'hui, la commission

biodiversité en fait les frais. Pour rappel, une des grandes fondatrices du mouvement écologique à Genève – comme chacun le sait – était une grande libérale, Mme Bauer-Lagier. L'écologie n'est donc pas une question de politique mais de sensibilité. Les membres de la commission ont été élus pas les habitants de la commune de Chêne-Bougeries et il convient de travailler dans leur intérêt au lieu d'entretenir la guéguerre gauche / droite. Il convient de faire la distinction entre le politique, l'intérêt personnel et l'intérêt pour le bien de la communauté que la commission représente. Une chose est certaine, la commission ne peut pas fonctionner en roue libre, elle a besoin qu'un responsable de la mairie la tienne au courant de toutes les problématiques de la commune. C'est le premier point qui a été discuté.

La seconde problématique qui s'est posée lors de la discussion, c'est le principe des présidences de commission. Les commissions sont cloisonnées politiquement, au niveau de leur présidence, alors que ce problème n'existe pas dans d'autres communes, notamment en ville de Genève où il y a un tournus des partis. Or, si la présidence de la commission n'est pas complètement sous l'aile d'un conseiller administratif de son propre groupe, elle n'intéresse pas forcément. Lors de la discussion sur le règlement du Conseil municipal, la demande que les présidents de commission changent avait d'ailleurs été émise.

Pour terminer, la question s'est posée du nom de la commission. En effet, le nom « biodiversité et espaces publics » comprend beaucoup de sujets, les bâtiments, le territoire, les finances, par conséquent, émotionnellement, la commission est plus compliquée que d'autres. La renommer commission environnement, par exemple, serait plus opportun et permettrait d'élargir le champ d'action. En effet, le mot biodiversité mène d'emblée aux petites abeilles et le comble, la commission n'a pas eu son mot à dire pour l'installation de la ruche pédagogique au parc Stagni, ni encore à propos des pièges pour tritons. Il y a encore des sujets importants comme la gestion des déchets, la mobilité douce qui ne sont pas en lien directement avec la diversité biologique, ni avec les espaces naturels, mais qui sont des grands thèmes de la protection de l'environnement. Il est donc important d'avoir une politique cohérente de la nature et de l'environnement dans une commune.

Enfin, Mme Wyss relève qu'en posant les pions de leurs préoccupations, les membres de la commission n'ont pris aucune position lors de cette séance, le besoin d'un temps de réflexion était indispensable après une séance d'une telle intensité.

#### **4.2 Commission sociale**

Pour la commission sociale, Mme Sobanek annonce que ses membres vont être reçus prochainement par l'association Partage avec laquelle la commune travaille beaucoup. Elle n'a rien d'autre à signaler sauf qu'elle partage un peu le souci de Mme Wyss concernant les commissions. Elle pense que l'ensemble des chefs de groupe devraient se poser la question de retrouver une logique plus évidente pour les commissions, qu'il y ait une réflexion sur la terminologie utilisée, avoir par exemple une commission Environnement et une commission Urbanisme.

#### **5. Communications du Conseil administratif**

*[Arrivée de M. Ulmann à 21h04]*

Le Président donne la parole à Mme Garcia Bedetti, maire.

## **MOBILITÉ**

### **Séance d'information à la Gradelle**

J'ai le plaisir de vous confirmer notre séance d'information à l'aula du cycle de la Gradelle, le mardi 6 juin 2017, à 19h30, menée principalement par la DGT et les TPG et ayant comme thème :

- *Les transports publics dans le secteur Gradelle et les objectifs futurs*, en matière de mobilité.

Cologny s'étant joint à cette initiative, c'est ensemble que nous accueillerons les habitantes et les habitants de ce vaste secteur en développement.

Les élèves et parents d'élèves des jeunes fréquentant le cycle d'Orientation sont également conviés et recevront la semaine prochaine une invitation, à l'instar des habitantes et habitants du secteur.

Des jeunes de la région nous serviront un apéritif, à clôture du débat, afin de poursuivre les discussions de manière conviviale.

## **PRÉVENTION ET SÉCURITÉ**

Suite à notre courrier au sujet des contrôles radars et de l'installation d'un radar sur la route du Vallon, je n'ai pas encore reçu de réponse officielle.

Néanmoins, renseignement pris auprès de pool radar nous savons qu'entre 2013 et 2015, 5 à 6 contrôles radar avaient été effectués et le pourcentage d'infractions ayant régulièrement diminué, passant de 18 à 4,85% il avait été décidé de réduire le nombre de contrôle en 2016.

Pour l'année 2017, 4 contrôles ont été effectués, le dernier le 4 mai avec un taux d'infractions de 11%.

Un rapport statistique relatif à ces contrôles devrait nous parvenir prochainement.

## **PETITE ENFANCE ET ÉCOLES**

Tenant compte de la réorganisation de notre bureau de la Petite enfance, il a été procédé à un réaménagement des horaires de permanence pour l'accueil des usagers du BuPE, lequel est désormais et depuis le 1<sup>er</sup> courant, ouvert les lundis de 14h00 à 16h00, les mercredis de 14h00 à 16h00 ainsi que les jeudis de 10h00 à 12h00.

Par ailleurs, le BuPE répond aux appels les lundis de 10h00 à 12h00, les mardis également de 10h00 à 12h00 ainsi que les jeudis de 14h00 à 16h00.

Concernant nos écoles, sachez que le parcours du traditionnel cortège des Promotions sera modifié. Ainsi, le départ se fera depuis le point de rassemblement habituel au débouché de la route du Vallon en direction du parking vert de la salle communale J.-J. Gautier puis le cortège empruntera, et c'est là une nouveauté, le parc Sismondi. Il traversera ensuite le parc Stagni en empruntant sa porte octogonale pour ressortir sur la route de Chêne à proximité du bâtiment mis à disposition de nos sauveteurs auxiliaires puis longera la route de Chêne pour rejoindre celle du Vallon.

Ce nouveau tracé permettra aux enfants de défiler dans des espaces verdoyants, que leurs parents auront l'occasion de découvrir ou redécouvrir.

Ce nouveau tracé permettra également de fluidifier la circulation dans le sens Moillesulaz-Ville de Genève et les trams TPG pourront continuer à circuler à vitesse réduite durant le passage sur la route de Chêne.

### DIVERS

Notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 3 courant, de nommer M. Karr à sa présidence, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 31 mai 2018.

### AFFAIRES SOCIALES

Une rencontre a eu lieu le 27 avril entre les magistrats communaux en charge du dossier, leurs responsables des services sociaux et M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) concernant l'optimalisation des procédures d'accès aux prestations SPC pour les usagers.

En effet, vu le délai de traitement fort long des demandes d'examen ou de réexamen de la situation personnelle des bénéficiaires, les services sociaux communaux doivent trop souvent agir par substitution.

Cet état de fait devrait pouvoir être progressivement amélioré grâce à des contacts directs entre notre service des affaires sociales et les répondants cantonaux en charge de chaque dossier individuel.

### CULTURE

#### **Les événements à venir**

La traditionnelle **Fête des Voisins** a été fixée au **vendredi 19 mai** par la Fédération Européenne des Solidarités de Proximité. Comme chaque année, la Ville de Chêne-Bougeries soutient cette fête en proposant à ses communiens des affiches, invitations, t-shirts et ballons ainsi qu'en prêtant des bancs et des tables.

Puis, c'est un récital plein d'humour, accompagné d'airs d'opéras, que nous accueillerons le **samedi 17 juin à 20h30 à la salle communale Jean-Jacques Gautier** : « **Passions Dissonantes** », avec Sabine Svea Matouch, Fabio Febo et Isabelle Longchamp. Jalousie, convoitise, séduction : c'est au travers de diverses œuvres que les deux amoureux tourmentés vont vivre toutes ces passions bien dissonantes. Ce spectacle, déjà joué précédemment à Genthod et à Chêne-Bourg, nous promet une soirée très divertissante. À noter que ce dernier est en entrée libre et qu'il est donc offert à tous. Une seconde représentation sera donnée le dimanche 18 juin à 14h30 pour les aînés de la commune, ceci sur inscription. Ce spectacle-là sera suivi d'un goûter.

Le Président donne la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

### **TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHÊNE-BOUGERIES**

Concernant les dicastères du Territoire et du Village, les membres de la commission concernée ont été informés, lors de leur séance du 1<sup>er</sup> courant, de l'état d'avancement global du projet de rénovation, transformation et reconstruction de l'ensemble du périmètre ainsi que de son plan financier actualisé, ceci en présence de M. Yannis Ioannides, représentant du Comptoir Immobilier Genève, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier.

À cette occasion, les membres de la commission ont émis un vote de principe favorable par 8 voix pour et 1 abstention, en lien avec l'éventuelle acquisition par la commune des parcelles N<sup>os</sup> 465, 467 ainsi que d'une partie de la parcelle N<sup>o</sup> 1150, ceci en vue de leur aménagement en espaces publics.

À cet égard, un courrier a été adressé aux propriétaires de la parcelle N<sup>o</sup> 1150 afin d'exprimer d'ores et déjà l'intention des autorités communales d'acquérir une partie de leur parcelle afin de l'aménager en espaces publics, une fois cette dernière dépolluée, les membres de la commission des Finances, réunis en séance mardi 9 courant, ayant également émis un préavis de principe favorable.

Par ailleurs, les membres de la commission Territoire, ont également préavisé favorablement, lors de leur séance du 1<sup>er</sup> mai, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 9'865'000.- TTC, en lien avec les travaux de rénovation, transformation et reconstruction des bâtiments situés à hauteur des N<sup>os</sup> 21 - 23 - 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries, ceci par 9 voix pour, soit à l'unanimité.

Le crédit d'investissement et financement y afférent devrait donc figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire de votre Conseil.

Puis, le chantier A donnera lieu à deux procédures AIMP, l'une concernant un marché de service et l'autre de construction en lien avec ces travaux, lesquels feront l'objet d'une publication sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch) étant encore précisé que mandat d'AMO sera confié à la société Vallat partenaires SA.

Enfin, lors de sa dernière séance, le Conseil administratif a décidé de donner suite à une interpellation écrite de la veille du Président de la commission des Finances, M. Marc Fassbind, ceci par la voix de notre secrétaire général, qui effectuera les vérifications nécessaires et lui communiquera notre réponse.

### **MOBILITÉ**

Concernant le domaine de la mobilité – et en suppléance de Mme Garcia Bedetti, Maire – j'ai eu le plaisir de participer à la dernière séance spéciale de l'ACG, au cours de laquelle le plan relatif à la hiérarchisation du réseau routier a été montré aux communes. Je dis bien « montré », parce qu'il n'a pas été remis.

A cet égard et à teneur des critères retenus par la cour des Comptes dans son rapport y afférent, le Conseil administratif persiste à considérer le futur « Axe Frontenex » comme un axe primaire cantonal et il a demandé au canton d'appliquer cette très logique classification.



Cette demande devrait, au demeurant, faire l'objet d'observations dans le cadre de la procédure de consultation relative à la première révision du plan directeur cantonal, objet figurant d'ailleurs à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Territoire prévue le 15 mai.

A cet égard, sachez encore que le copil « Axe Frontenex » s'est réuni le 13 avril et a proposé aux communes de déléguer à l'Etat la maîtrise d'ouvrage de ce projet, tout en présentant à ces dernières, une facture substantielle et laissant le dernier mot à l'Etat en cas de désaccord. Ce point de vue n'a pas été partagé par l'ensemble des communes.

### **ETAT CIVIL**

Concernant notre arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a décidé de modifier les horaires d'ouverture au public à partir du 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours.

Ainsi, notre Etat civil sera désormais ouvert :

- Lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00
- Mardi de 7h30 à 18h00
- Mercredi de 13h30 à 16h30

### **Feu et PC**

Et enfin concernant le domaine Feu-PC, j'ai eu le plaisir de m'entretenir le 25 avril avec notre commandant de la Cie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries concernant le concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours, point qui figurait pour présentation à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG de ce même 25 avril.

À cet égard, une nouvelle présentation de ce concept a été organisée par l'OCPAM pour les magistrats communaux en charge du dossier et les Commandants de Cies, ceux de la région Arve et Lac ayant été convoqués le 8 courant à Thônex. Cette séance a été passablement disputée puisque ce concept engendre des craintes assez vives auprès des compagnies volontaires qui redoutent une professionnalisation accrue du domaine au détriment des missions qui leur sont traditionnellement déléguées. La position que je défends est que l'engagement de milice est un point fondamental, sur lequel on peut construire plutôt que de vouloir imposer à tout prix une centralisation, comme l'envisage l'OCPAM.

Par ailleurs et sur proposition du capitaine Victor Bernardi, le Conseil administratif a accepté la démission, pour cause de retraite au 1<sup>er</sup> juin 2017, du sergent-major Serge Müller ainsi que la nomination au grade de sergent-major du sergent Armindo Fernandes de même que la nomination au grade d'aspirant du sapeur Tiago Viana Casado. Concernant l'âge de retraite des sapeurs, M. Karr rappelle la problématique des caisses de secours. A cet égard, il signale que les pompiers peuvent rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent au sein de la Cie, même s'ils bénéficient des prestations complètes de la caisse. Et ensuite, ils peuvent toujours rejoindre d'autres organisations, telle que la Crépine.

À la demande de plusieurs représentants de nos corps constitués, le Conseil administratif a décidé de retenir la date du 5 octobre 2017 pour le traditionnel repas dit « des pompiers/sauveteurs ».

**M. Locher, Conseiller administratif****Bâtiments et Travaux**

Concernant le domaine des Bâtiments et Travaux, une présentation des résultats de l'étude relative au projet de réaménagement du « quadrilatère » de la mairie confiée au bureau d'architecture Honegger et au bureau d'architecture paysagère La Touche Verte, a eu lieu lors de la séance de commission de ce lundi 8 courant.

À cet égard, la prochaine séance de commission prévue le 29 mai sera consacrée à une présentation d'une étude interne en cours concernant la future requalification du périmètre de nos espaces verts comprenant les parcs Stagni et Sismondi.

Un second crédit d'étude devrait pouvoir vous être proposé à cette occasion en lien avec un projet constructif permettant, entre autres, de regrouper les collaborateurs de notre service communal des parcs et promenades ainsi que le matériel dont ils disposent dans un périmètre défini et mieux ordonné.

Par ailleurs, sachez que les SIG conduisent actuellement une campagne de contrôle périodique de l'ensemble du réseau de gaz naturel du canton et que cette dernière est réalisée grâce à un véhicule spécialement équipé pour effectuer la recherche de fuites.

Pour des raisons techniques, ce véhicule circule uniquement de nuit entre 22h00 et 06h00 du matin. Cette campagne se terminera à la fin du mois prochain.

Si des fuites ou anomalies urgentes devaient être décelées par les SIG, ces derniers seront alors dans l'obligation d'intervenir immédiatement pour effectuer une mise en sécurité pouvant impliquer des travaux de génie civil.

Concernant les SIG toujours, ces derniers ont lancé il y a 6 ans, le projet « ambition Négawatt », l'un de leur programme éco 21 afin d'accompagner et de récompenser les communes et les entreprises qui s'engagent à réduire leur consommation d'électricité et leurs émissions de CO2.

En 2016, 11 communes ont participé à ce programme « ambition Négawatt », et sachez que parmi elles, le Grand-Saconnex, Lancy et la nôtre ont obtenu les plus grandes baisses de consommation électrique.

Donnant suite à une demande de Mme Caroline Desjaques-Privato, directrice de l'établissement scolaire Chêne-Bougeries, il sera procédé au courant de l'été au marquage à l'aide de peinture spéciale, de lignes de délimitation à l'axe des marches d'escaliers dans le groupe scolaire de la Gradelle, afin d'éviter d'éventuelles bousculades entre les plus jeunes élèves, dont certaines classes sont situées au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment, et les élèves plus âgés.

Concernant nos écoles toujours, les travaux de rafraîchissement du jardin de « circulation » se trouvant dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries, lequel est utilisé par nos APM dans le cadre de cours de sensibilisation à la sécurité routière auprès de nos élèves, se sont achevés le 19 avril.

## **FINANCES ET ADMINISTRATION**

Concernant le domaine des Finances et de l'administration et plus particulièrement la problématique du renforcement de la péréquation financière intercommunale, sachez que la commission des Finances de l'ACG a accepté, lors de sa séance du mois d'avril, un projet modifiant cette dernière, ceci par 22 voix pour et 2 abstentions.

L'impact de ce projet sur les finances communales serait compris entre CHF 1'578'000.- et CHF 1'765'000.- selon le modèle péréquatif finalement retenu.

Pour ma part, je ne peux que déplorer que cette augmentation prévisible de nos charges fiscales n'ait fait l'objet d'aucune proposition d'économies de la part des communes bénéficiaires de ce futur renforcement de la péréquation.

Le Conseil administratif a par ailleurs adopté, lors de ses deux dernières séances, une directive relative aux autorisations de signatures ainsi qu'une directive relative aux modalités d'engagements financiers, lesquelles entreront en vigueur le 15 courant.

Pour le surplus, les membres de la commission des Finances ont réitéré, lors de leurs séance du mardi 9 courant, les préavis favorables délivrés par les membres de la commission Territoire lors de leur séance du 1<sup>er</sup> mai concernant d'une part le principe d'acquisition des parcelles n<sup>os</sup> 465, 467 et ainsi que d'une partie de la parcelle n<sup>o</sup> 1150 du cadastre communal en vue de les aménager en espaces publics et d'autre part, le crédit d'investissement et financement relatif aux travaux de rénovation, transformation et reconstruction des bâtiments compris dans le périmètre du chantier A du Village.

A ce sujet et à l'instar de notre secrétaire général lors de la séance de la commission Territoire du 1<sup>er</sup> mai, j'ai eu recours, lors de cette commission des Finances à un raccourci quelque peu téméraire concernant l'impact du futur investissement en fonds propres du chantier A du village, sur notre indice de capacité financière. En effet, il n'y a qu'un lien indirect entre le niveau des fonds propres communaux, pour ne pas dire la fortune, et cet indice car ce dernier ne tient compte, parmi d'autres facteurs, que des seuls revenus. Cela étant, le calcul de l'indice repose aussi sur les intérêts actifs nets sur le revenu net des capitaux. Une diminution de ces derniers engendrera donc une diminution des revenus nets ce qui ne sera *in fine* pas sans un impact sur l'indice.

## **SPORTS**

Concernant les Sports, un audit RH du CSSM est en cours, ceci à la demande de son Directeur et des propositions organisationnelles sont attendues d'ici la prochaine rentrée prochaine.

## **Ressources Humaines**

Concernant notre personnel communal, le Conseil administratif a décidé d'augmenter de 50 à 100% le taux d'activité de Mme Déborah Dugourd, en qualité de secrétaire du BuPE, ceci à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017 ainsi que d'augmenter de 80 à 100% le taux d'activité de M. Alexandre Fouchault, responsable Petite enfance et écoles, ceci également avec effet au 1<sup>er</sup> courant.

Et pour conclure, sachez encore que notre Conseil administratif a décidé d'augmenter à 100% le taux d'activité de Mme Catherine Grillet, secrétaire, ceci à partir du 14 août 2017.

## **6. Proposition du Bureau du Conseil municipal**

### **6.1 Modification du règlement du Conseil municipal.**

Le Président rappelle, pour mémoire, que lors de la présidence de M. Le Guern, le Bureau avait travaillé sur un nouveau projet de règlement du Conseil municipal, lequel a été voté le 16 juin 2016. Ce règlement a été approuvé, sous réserve de certaines remarques formulées par le service de surveillance des communes, le 13 décembre 2016, par le Département présidentiel. Les modifications demandées ont donc été apportées.

Le Président ouvre une brève discussion autour de ce point.

La parole n'étant pas demandée le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

- Le règlement du Conseil municipal est accepté par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

## **7. Propositions du Conseil administratif**

### **7.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et moyens de les couvrir.**

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que le Conseil municipal est amené ce soir à préavisier l'ensemble des dépassements budgétaires, rubrique par rubrique, dans le cadre de l'adoption des comptes communaux 2016, même si ceux-ci présentent un excédent de revenus par rapport au budget 2016. Il souhaiterait par ailleurs faire part de quelques observations complémentaires. Si le total des dépassements s'élève pour l'année 2016 à CHF 3'479'254.39, il convient à son sens de mettre en exergue le fait qu'un montant de CHF 1'979'318.15 est lié à des excédents de charges sous les rubriques intitulées « traitement du personnel », ainsi qu'aux charges sociales y afférentes. Ce montant comporte au demeurant une somme de CHF 1'816'336.30 liée au traitement et aux charges sociales du personnel de la crèche du « Nouveau-Prieuré ». A cet égard, M. Locher ne peut que rappeler la teneur des observations y relatives figurant dans le fascicule des comptes, qui a été transmis aux membres du Conseil, à savoir que dans l'attente d'une reprise de la gestion et de l'exploitation de cette crèche par l'association Pop et Poppa, à l'issue d'un appel d'offres en procédure AIMP, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, le personnel de cette institution a été rétribué par la commune. Parmi les autres dépassements budgétaires importants, M Locher se doit de signaler le montant de CHF 630'000.- lié à la problématique de la péréquation financière intercommunale dont le Conseil municipal avait été en son temps parfaitement informé. Pour le surplus, les montants de CHF 216'710.48 et CHF 105'767.68 apparaissant respectivement sous rubrique 90.346 et 90.351 constituent des charges liées à la fiscalité et ils sont communiqués par le canton sans que la commune ne puisse les influencer d'aucune manière. Le montant total des divers dépassements qui viennent d'être commentés s'élèvent à CHF 2'931'796.31, l'ensemble de tous les autres dépassements budgétaires s'élevant *in fine* à CHF 547'458.08, seulement. Parmi ceux-ci figure un montant de CHF 69'457.05 facturé avec retard par les services industriels genevois

pour la consommation de l'abri PC de Grange-Falquet, pour la période s'étalant du 1<sup>er</sup> mai 2005 au 30 avril 2016. Enfin, le Conseil municipal aura la chance ce soir de se prononcer sur un dépassement de 35 centimes sous rubrique 62.352. La commune avait en effet estimé sa future contribution au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) dans son projet de budget à CHF 37'899.- et elle a eu la mauvaise surprise de recevoir des services de l'Etat une facture de CHF 37'899.35.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique qu'en date du 27 avril 2017, la commission des Finances a préavisé les comptes 2016 à l'unanimité, après avoir passé le fascicule y relatif en revue, page par page, et posé un certain nombre de questions qui ont reçu des réponses, toutes satisfaisantes. Il n'y a pas eu de double vote concernant les dépassements et les comptes, dans l'idée qu'en passant en revue les comptes et en les approuvant, les dépassements budgétaires induits l'étaient également.

Puis, le Président ouvre la discussion.

M. Le Guern souligne qu'il a une manière de compter un peu différente. Parmi les crédits supplémentaires supérieurs à CHF 10'000.- 22 d'entre eux dépassent 5% du montant initial budgété. Or, ce ratio de 5% est celui qui est retenu par la Cour des comptes, comme une limite à ne pas dépasser sans vote préalable par le Conseil municipal. Sur ces 22 objets, un seul a fait l'objet d'un vote. C'est pourquoi le groupe des Verts ne conteste pas le bien-fondé de la plupart de ces crédits, mais il s'abstiendra lors du vote, considérant que les prescriptions légales en matière de crédits supplémentaires ne sont pas respectées dans la commune de Chêne-Bougeries.

Mme Sobanek ne peut que se joindre à la réflexion de M. Le Guern. Elle estime pour sa part qu'il faudrait tenter d'avoir le moins de crédits supplémentaires possible. Il est normal qu'il y ait une petite marge mais il faudrait faire attention, notamment en ce qui concerne les charges de personnel, sur lesquelles elle reviendra ultérieurement.

M. Stroun aimerait réagir aux interventions de ses préopinants. Il comprend bien la remarque faite par Mme Sobanek consistant à dire qu'il faut dans la mesure du possible gérer les budgets le plus strictement possible. Ceci dit, il lui semble que dans les dépassements budgétaires qui sont présentés ici, un certain nombre d'entre eux ne pouvaient pas être anticipés. Ensuite, il y a un montant important concernant le personnel. M. Stroun remarque par ailleurs que ces dépassements découlent logiquement de projets qui ont été voulus par le Conseil municipal, ce qui est aussi compréhensible pour une commune comme Chêne-Bougeries, qui dispose d'un budget relativement important. En ce qui concerne le pourcentage de 5%, soulevé par M. Le Guern, M. Stroun est d'avis qu'il doit être tempéré par le fait que certains dépassements sont liés à des coûts imprévisibles concernant des projets sur lesquels le Conseil municipal avait accepté de donner le levier nécessaire. La demande de M. Le Guern lui paraît alors très formaliste et il s'étonne que son groupe n'accepte pas ces comptes. Cela signifie-t-il que le groupe des Verts souhaiterait que le Conseil municipal les refuse, position qu'il trouve un peu bizarre sachant qu'il est minoritaire ? M. Stroun ne comprend donc pas la démarche et le message.

M. Le Guern rectifie qu'il n'a jamais dit que son groupe ne voterait pas les comptes. Il parlait uniquement des crédits supplémentaires et la loi, que l'on soit une commune petite, grande ou moyenne, s'applique partout. Alors effectivement, ce n'est peut-être pas très important, mais cela montre quand même, qu'en cours d'exercice, il n'existe aucun retour sur l'évolution des dépenses par rapport au budget auprès du Conseil municipal et de sa commission des Finances. En cela, il

n'y a pas beaucoup de communes dans le canton qui connaissent ce genre de situation. Pour le groupe des Verts, c'est donc une façon de dire qu'il aimerait bien être informé en cours d'année de l'évolution des dépenses. Il ne peut se satisfaire du fait qu'on adopte un budget et qu'on attende un an pour s'apercevoir du fait qu'il y a deux à trois millions de dépassements budgétaires à voter. Ce n'est pas un comportement responsable. Là est donc le sens de son intervention.

Concernant ces dépassements, M. Fassbind observe qu'il y a quand même un jeu de dupe. En effet, si une ligne budgétaire est dépassée de 35 centimes, cela nécessite un traitement particulier, par contre, si la totalité d'une somme imputée sous une autre rubrique n'est pas dépensée, il ne se passe rien. En outre, le budget étant voté en septembre, les derniers effets d'un certain nombre de crédits se font sentir quasiment 15 mois après. Ensuite, il est vrai que le Conseil doit être averti, en cas de changements importants ou d'éléments nouveaux. Cela a bel et bien été fait par exemple, pour ce qui concerne le domaine de la petite enfance lors du dernier Conseil municipal. Mais tant que la situation va bien, le Conseil municipal n'a pas besoin d'être informé en permanence. M. Fassbind estime pour sa part avoir été suffisamment bien informé.

Mme Sobanek tient à rassurer M. Fassbind, c'est bien au personnel de la crèche qu'elle faisait allusion. Ensuite, elle voulait défendre M. Locher car, il a quasiment toujours quasiment averti le Conseil municipal des dépassements budgétaires d'importance. Il s'agit aussi de rétablir une certaine confiance, que l'on sorte de cette logique de s'imaginer que l'un cache quelque chose à l'autre et que le Conseil municipal est le vaillant détective défendant l'intérêt public. C'est dans ce sens qu'elle propose de mettre les choses beaucoup plus à plat et qu'on arrête de croire que l'autre est toujours de mauvaise volonté. L'Alternative va donc voter les crédits et personne n'a dit qu'il refusait les comptes.

M. Gross signale que lors du contrôle des comptes, il est apparu que le libellé de certaines factures de prestataires externes était pour le moins lacunaire et cela se reflète dans un certain nombre de crédits supplémentaires. En effet, parmi les 68 objets qui font l'objet d'un dépassement budgétaire, 11 concernent les rubriques 318. Le groupe des Verts rend simplement attentif au fait qu'il ne parle pas forcément de quelques centimes, mais de dépassements bien plus importants. Sur ce point, M. Le Guern a rappelé la règle de la Cour des comptes en la matière, à savoir un seuil de 5%.

Concernant les honoraires, cette limite est largement dépassée et dans ce cas, il convient de revenir en séance du Conseil pour l'expliquer.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote :

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2016**  
**ET MOYENS DE LES COUVRIR**

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la communication des crédits budgétaires supplémentaires aux membres de la commission des Finances lors de la séance du 27 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

## DÉCIDE

**par 18 voix pour et 4 abstentions,**

1. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de CHF 3'479'254.39, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint;
2. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

### **7.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016**

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher se réfère à l'ensemble des documents qui ont été débattus en plénière, en commission et au sein des groupes. Il par ailleurs effectué une présentation succincte des comptes 2016, lors de la dernière séance du Conseil municipal. Chacun a pu constater la bonne tenue des comptes. A ce stade, il ne peut que suggérer de les adopter.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind, comme il l'a dit tout à l'heure, réitère que ces comptes ont été examinés page par page et préavisés à l'unanimité le 27 avril 2017.

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

M. Le Guern va encore faire figure de rabat-joie. Les comptes définitifs 2016 confirment les doutes qu'il avait concernant le budget qui a été présenté : l'augmentation déraisonnable des charges d'exploitation courante, par rapport à l'évolution des recettes fiscales conduit à une insuffisance de financement des investissements pour la troisième année consécutive. Cette insuffisance de financement cumulée sur les trois derniers exercices s'élève à CHF 11.3 millions et ceci, malgré l'emploi du bénéfice engrangé sur les immeubles du patrimoine financier dans l'exploitation courante. Cela se traduit donc par une diminution de 20% de la réserve financière, de la fortune de la commune, hors immeubles, qui passe de CHF 72.2 millions à CHF 57.3 millions en trois ans. On peut d'ores et déjà s'attendre à une aggravation l'an prochain, compte tenu de la structure du budget 2017. Or, la commune doit faire face à de gros investissements dans les années à venir, pour l'école de Chêne-Bougeries, entre autres. Le groupe des Verts va donc approuver les comptes 2016 dans la mesure où la comptabilité est tenue correctement, que la présentation des comptes est conforme aux prescriptions légales, mais ceci ne vaut pas pour approbation de la politique financière communale.

M. Le Guern ajoute que la mise en place du plan comptable MCH2 en 2018 apportera un éclairage nouveau et bienvenu sur les flux financiers et sur les perspectives à moyen terme.

En effet, les flux financiers seront beaucoup mieux séparés dans ce plan et une sorte de « business plan » devra être produit pour montrer quelle sera l'évolution dans les cinq années futures. Enfin, compte tenu du fait que le nouveau plan comptable sera plus exigeant en matière de suivi et de rapport, il sera opportun de remettre en question l'externalisation de la comptabilité par le Conseil administratif, il y a quelques années.

M. Locher remercie M. Le Guern de son interpellation, car il pense aussi qu'il faut revoir les perspectives d'investissements. Effectivement, il conviendra d'examiner comment retarder, voir diluer les prochains investissements d'importance, à l'instar du plan quadriennal qui avait été élaboré en 2011, quand le groupe des Verts avait contribué à précipiter la commune dans les mécanismes des douzièmes provisionnels. Il faudra donc examiner attentivement les propositions qui seront faites dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE  
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU  
COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2016

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le préavis favorable émis par 10 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances le 27 avril 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 36'374'525.48 aux charges et de CHF 37'308'649.98 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 934'124.50.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 12'362'011.20 aux dépenses et de CHF 1'930'137.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 10'431'874.20.



4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 10'431'874.20 par l'autofinancement à raison de CHF 5'591'383.65 au moyen de la somme de CHF 4'657'259.15 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 934'124.50.

Le solde non couvert, au montant de CHF 4'840'490.55, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 934'124.50 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 138'549'473.55 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 87'146'273.11
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 51'403'200.44
Total de l'actif	CHF 138'549'473.55

et au passif un montant de CHF 138'549'473.55 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 3'772'426.54
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 4'845'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'234'924.75
- Provisions (nature 24)	CHF 16'129'534.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 16'858'831.98
- Fortune nette (nature 29)	CHF 95'708'756.28
Total du passif	CHF 138'549'473.55

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 12'600'000.00.

### **7.3 Acquisition de mobilier et d'équipements destinés au futur EVE en construction dans le secteur Jean-Jacques Rigaud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 191'000.- TTC)**

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, maire, pour présenter le sujet.

Mme Garcia Bedetti pense que l'exposé des motifs est très clair et elle aimerait juste reprendre les mots de Mme Déruaz-Lombard, lors de la séance de la commission jeunesse et qui disait : « Si nous avons une crèche sans équipement, comment va-t-on faire ? » Mme Garcia Bedetti espère que le Conseil municipal va voter ce crédit et elle l'en remercie par avance, comme cela a été le cas en commission Petite enfance - jeunesse.

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

M. Locher rappelle, dans la mesure où il s'agit de mobilier, que sa période d'amortissement est de 8 ans. Il pense lui aussi que la situation financière de la commune permet d'aller de l'avant de disposer d'équipements adéquats.

Le Président passe la parole à M. Stroun, Président de la commission Petite enfance - Jeunesse.

M. Stroun indique que les membres de la commission n'ont eu aucune discussion à ce sujet, la demande de crédit a été accordée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale qu'il en fut de même en commission des Finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Le Guern, compte tenu de plusieurs remarques qui viennent d'être faites, tient à préciser qu'il est favorable à ce genre d'investissement, afin d'éviter des frais de fonctionnement généraux, qui sont bien trop élevés par rapport à ce qu'ils pourraient être et qui permettraient de dégager du financement, alors qu'actuellement la commune réalise en moyenne pour CHF 11 millions d'investissement et environ CHF 5 millions d'amortissements. Cela veut dire qu'à chaque exercice, un montant de CHF 6 millions est prélevé sur la fortune.

M. Fassbind vient de se rendre compte de ce que M. Le Guern a voulu dire lors de sa déclaration sur le budget. Il en profite pour répondre. Il ne pense pas pour sa part qu'il est très logique de lier la structure financière aux besoins d'investissement qui doivent être dictés par les besoins de la population et non pas seulement parce qu'il y a de l'argent à disposition. Il n'est donc pas en adéquation avec la vision de M. Le Guern sur cette problématique.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU FUTUR EVE EN CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR JEAN-JACQUES RIGAUD: VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 191'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Petite enfance et Jeunesse lors de leur séance du 12 avril 2017,

vu le préavis favorable émis par 10 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 27 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés au futur EVE en construction dans le secteur Jean-Jacques Rigaud ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 191'000.- TTC au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 5421.2100.33006.00 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2018 à 2025.

## **8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **8.1 Critères pour l'attribution de logements**

Mme Sobanek a une remarque par rapport aux propos de M. Karr, dont elle a pris acte dans le procès-verbal qui vient d'être approuvé, au folio 6443, où il dit que la commission Sociale a consacré plusieurs séances à accoucher des critères pour l'attribution des logements communaux. Effectivement, elle est revenue sur ce point lors de la dernière législature, avec des propositions, mais elle a essuyé un deuxième refus de la part de la Conseillère administrative en charge du dossier, ainsi que par la majorité de la commission. C'est donc simplement pour dire que le travail a été fait, les critères sont là, ils sont utilisables pour qui voudrait les utiliser. Pour le surplus, ils étaient joints à un procès-verbal de la commission Sociale, il y a environ huit mois de cela.

M. Karr doit d'abord des excuses à Mme Sobanek. En premier lieu, il ignorait ce qu'elle vient de dire, mais plus important, il tient à s'excuser pour la « sortie » malheureuse qu'il a faite lors du dernier Conseil municipal, en comparant la politique d'investissement en matière de construction de logements, souhaitée par Mme Sobanek, à une politique militaire, comparaison totalement inopportune. Elle ne ferait pas le poids non plus, par rapport à quelqu'un qu'il juge innommable, et M. Karr demande de lui pardonner.

### **8.2 Parc Stagni**

Mme Sobanek a entendu dire qu'il y aurait eu des plaintes concernant l'installation de tables de ping-pong dans le parc Stagni. M. Locher lui a déjà répondu que cet objet était de la compétence du Conseil administratif. Cela étant, que peut-on faire pour diminuer les nuisances pour les résidents du foyer des aveugles qui se trouve à proximité immédiate? Deuxièmement, Mme Sobanek se dit surprise par le nombre d'utilisateurs qui écoutent de la musique très forte au milieu du parc. Quand on leur demande d'avoir un peu de respect, on obtient des réponses très désagréables et il est simplement suggéré de s'adresser aux APM.

M. Locher rappelle qu'en début de législature, il avait fait un exposé très clair sur son objectif consistant à faire en sorte que l'espace ouvert au public soit entretenu, afin qu'il puisse être utilisé de manière pérenne, sachant aussi qu'une forte augmentation de la population de la commune signifie aussi une augmentation des besoins en espaces publics pour s'y délasser. C'est la raison pour laquelle des aménagements ad hoc ont été réalisés. M. Locher espère que

les utilisateurs du parc en profitent et s'ils font du bruit, c'est mieux là que dans un appartement. Pour le surplus, il n'a pas connaissance de plaintes. D'autre part, certains aménagements sont liés au fait que la commune a besoin de place pour les prochaines manifestations communales d'envergure, puisqu'il faudra agrandir l'espace réservé aux tentes, notamment lors de la Fête du 1<sup>er</sup> Août qui regroupe les communes des Trois-Chêne. Quant aux tables de ping-pong, elles sont faites pour que la population puisse les utiliser étant également rappelé que ces installations devraient favoriser une approche intergénérationnelle, principe très en vogue actuellement.

Mme Garcia Bedetti voulait rappeler que le parc Stagni est bien investi et qu'il est surveillé par les APM, sauf le dimanche. Le « clap apéro » du vendredi soir des collégiens de Claparède se passe au demeurant très bien. Lors des séances mensuelles avec les APM et la gendarmerie, Mme Garcia Bedetti n'a pas entendu parler de plaintes d'habitants concernant l'utilisation du parc Stagni. Quand il fait beau, les gens font des grillades, mettent de la musique. Il faut savoir aussi qu'en été le parc est fermé la nuit. Il est ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre de 08h00 à 23h00 et en hiver jusqu'à 19h00.

### **8.3 Personnel**

Mme Sobanek a entendu dans les communications de M. Locher que certaines charges de personnel avaient augmenté. Elle demande si un poste supplémentaire a été créé ou si les modifications de taux d'activité visaient simplement à suppléer le départ d'une personne. Elle souhaiterait que ces cas soient remontés en séances de commission.

M. Locher signale qu'il y a eu effectivement un départ. En fonction des souhaits de certains employés, il a été décidé d'augmenter leur temps de travail. En parlant de pourcentage, celui-ci reste constant. Une simple réorganisation a eu lieu en fonction des besoins du service.

Mme Garcia indique que cela a été expliqué en commission Petite enfance - jeunesse.

### **8.4 Passerelle sur la Seymaz**

M. Fassbind aimerait répéter ici une proposition qu'il avait faite en commission des Bâtiments et Travaux, le 8 mai, à savoir d'entretenir la passerelle sur la Seymaz située à la fin du chemin qui descend vers le collège Claparède et qui vient d'être refait par la commune. Pour améliorer la mobilité entre la ville et Sous-Moulin, il y aurait lieu de prendre langue avec la commune voisine pour rendre cet endroit un peu plus convivial.

M. Locher indique que c'est ce qui a été répondu en commission, à savoir qu'il fallait effectivement prendre langue avec la commune de Thônex.

### **8.5 Cambriolages au chemin De-La-Montagne**

Mme Armand a une question pour Mme Garcia Bedetti. L'allée du 112, chemin De-La-Montagne, comprenant 10 appartements, a fait l'objet de deux cambriolages, en moins d'une année, dont le dernier, tout récemment. Cela fait une statistique assez lourde. On lui a appris que les habitants étaient assez inquiets, notamment une dame âgée très affectée par le récent cambriolage. Mme Armand voulait savoir quel soutien au niveau social pouvait être amené par la commune dans ce genre de cas, si quelqu'un se sent seul et insécurisé, que peut-on faire ?

Mme Garcia Bedetti signale que lors de chaque cambriolage, la police municipale rend visite aux personnes cambriolées pour examiner avec elles ce qui peut être amélioré. Le Bureau social est rapidement mis au courant, ce qui signifie en l'occurrence, que la responsable a eu un contact avec la dame âgée récemment victime d'un cambriolage. Le Bureau social est également à disposition des personnes âgées qui se font voler dans la rue. Si elles n'ont plus d'argent, le nécessaire est fait pour qu'elles puissent rapidement trouver une solution. A ce propos, Mme Garcia Bedetti rappelle la séance d'information prévue le 23 mai 2017. Il leur sera rappelé notamment qu'elles évitent de retirer de l'argent liquide dans les bancomat et postomat. Elle a d'ailleurs assisté à une scène, où une vieille personne s'est pratiquement fait dépouiller. Elle a pu appeler la police qui a interpellé le voleur, lequel figurait dans ses fichiers. C'est aussi l'occasion de rappeler que le secteur des Trois-Chêne connaît bon nombre de vols avec violence auprès de personnes âgées dont les bijoux sont parfois arrachés.

Mme Sobanek indique que dans d'autres communes, il existe des sociétés privées qui se rendent au domicile des personnes âgées et qui effectuent leurs paiements. Elle se demande si la commune ne pourrait pas proposer ce système qui semble plus sécurisant.

Mme Garcia Bedetti explique que la police municipale de Chêne-Bougeries a déjà annoncé à plusieurs reprises qu'elle est disposée à accompagner toute personne qui veut aller prélever de l'argent liquide. Il suffit de l'appeler. Ce service sera également rappelé le 23 mai.

### **8.6 Poubelles vertes**

M. Bauduccio a été approché par l'association des habitants des « Hauts-de-Malagnou » qui lui ont dit n'avoir pas reçu la « petite poubelle verte » destinée à la collecte des déchets de cuisine et qui demandent si une distribution est encore possible.

M. Locher va vérifier. Cela étant, la distribution de ces poubelles vertes n'était pas faite par la commune, mais par le canton. La commune se chargeait d'inciter les gens à les utiliser. Il est vrai qu'actuellement, une telle incitation est plus difficile parce que c'est la saison des fourmis.

### **8.7 Procès-verbal du Conseil municipal sur internet**

Mme Nicolas voulait rappeler que les procès-verbaux du Conseil municipal ne sont pas à jour, le dernier date du mois de décembre 2016.

### **8.8 Conférence sur la pensée théologique islamique**

Au préalable, M. Favarger émet aussi une critique, à savoir que pendant les fêtes de Noël, le disque du répondeur de la commune n'était pas à jour. Ensuite, lors du dernier Conseil municipal, il avait évoqué une conférence qui s'est finalement déroulée devant une assistance très réduite, parce que l'annonce avait été faite tardivement. Pour y avoir assisté, M. Favarger aimerait communiquer deux choses qu'il a retenues, en premier lieu la rage du conférencier de voir que beaucoup de musulmans se détachent complètement des violences commises par des terroristes, en disant qu'ils ne sont pas concernés, alors qu'il prétend que chaque musulman est concerné par ces problèmes. Ensuite, le conférencier a relevé que le suffixe « isme » étouffe toujours, qu'il faudrait que tous se mettent à l'œuvre dans le chantier de la liberté, par exemple, de condamner l'apostasie qui est une horreur et surtout la désacralisation

de la violence. Enfin, M. Favarger a retenu une autre définition de l'histoire : l'histoire est fielleuse ou mielleuse selon celui qui la raconte.

### **8.9 Séance d'information DGT/TPG**

Mme Armand a entendu dire qu'une séance d'information de la DGT/TPG aura lieu à peu près en même temps que la prochaine séance de la commission Biodiversité et Espaces publics. Elle demande s'il est possible de prévoir que la commission se déplace à cette séance puisque le sujet de la mobilité l'intéresse.

### **8.10 Association Pro Vélo**

Mme Sobanek signale que l'association Pro Vélo a fondé un groupe Trois-Chêne. Ce n'est pas une nouvelle association mais un groupe de réflexion concernant uniquement les cheminements vélos situés sur le territoire des Trois-Chêne, ainsi que l'aménagement de la Voie Verte CEVA.

### **8.11 Course du Conseil municipal**

Mme Sobanek voudrait remercier le Président pour la magnifique course à laquelle les membres du Conseil ont eu le plaisir de participer le week-end dernier. Tout le monde a apprécié. Même s'il ne faisait pas très beau sur le lac des Quatre-Cantons, il y avait une bonne ambiance. La montée depuis la plaine du Grütli a été l'occasion de poser des questions sur la protection de la population civile en cas de catastrophe. Le Conseil municipal a même songé à faire une motion... mais Mme Sobanek n'en dira pas plus.

#### *Applaudissements*

M. Karr s'associe à l'hommage rendu au Président concernant cette sortie. Il relève surtout pour sa part, qu'il a pendant cette année, conduit les débats de l'assemblée avec brio.

### **8.12 Résolution concernant le PDCant**

M. Karr rappelle que le délai imposé par le canton échoit le 15 juin. Dans la mesure où il n'est pas certain de pouvoir prolonger ce délai, il a soulevé cette question au niveau du Conseil administratif et il est possible qu'il doive proposer au Bureau la tenue d'un Conseil municipal, le 15 juin, et non pas le 22 juin, à l'issue duquel la résolution pourra être envoyée au Département présidentiel dans les délais.

### **8.13 Décoration florale de la commune**

Mme Déruaz-Lombard remercie le service des Parcs et Promenades d'avoir si joliment fleuri la commune. Elle remarque qu'il y a très peu de dégradation des bacs à fleurs, à part quelques mal-élevés qui s'en servent comme cendriers. Tout cela rend la commune très belle.

La parole n'étant plus demandée, le Président termine par quelques mots.

#### *Discours de fin de Présidence*

*Chers et chères collègues,*

*Il y a un an, j'assumais cette fonction de Président du Conseil municipal en faisant voter le nouveau règlement de notre Conseil, aujourd'hui, je termine mon mandat en faisant voter les modifications demandées par la surveillance des communes dans l'espoir qu'il soit définitivement accepté. J'espère que mon successeur, Pierre-Yves Favarger, puisse le mettre en application dans les prochains mots.*

*Ce fut une belle année pour moi et surtout un moment très formateur que la présidence de notre Conseil. Parfois hésitant, parfois fébrile, parfois fatigué vu la longueur de nos séances, j'ai essayé de conduire notre Conseil dans l'esprit de la souplesse, de l'écoute, du consensus helvétique et parfois dans la décontraction. Parfois, cela ne fut pas simple de contenter tout le monde, ni dans la longueur des interventions, ni dans l'octroi des prises de parole. Je vous remercie du respect avec lequel vous avez accepté les règles du jeu.*

*Le succès de cette présidence, si vous me l'octroyez, n'aurait pu être possible sans votre aide et surtout sans votre engagement. Nous ne partageons pas tous les mêmes idées, les mêmes idéaux, les mêmes modes de vie, la même vision de la politique mais je me dois de souligner les divers votes de ce Conseil qui se sont soldés par plusieurs unanimités. J'ai aussi profité de cette année pour vous proposer des moments plus détendus autour de notre patrimoine afin de donner une autre dynamique à nos relations. J'espère que cela puisse se poursuivre.*

*Puis, cette année a été parfois tendue concernant certains sujets, sur lesquels je ne vais pas revenir, mais qui me permettent de souligner le bonheur inconditionnel de la lecture des courriers. Eh, oui, si je devais faire un bilan de ma présidence en termes de lecture, il conviendrait de vous indiquer que j'ai pratiquement plus de dix heures à des lectures de courriers, de délibérations, de motions, de questions; je me serais cru à un repas bénédictin du Moyen Âge lorsque ce dernier est pris en commun au réfectoire. Les moines doivent observer le silence pendant qu'un moine lecteur lit un texte pieux. De bénédictin je n'ai finalement que la tonsure avec ma calvitie plus que naissante.*

*Je tiens également à adresser mes remerciements à notre Maire et à nos deux conseillers administratifs de leur concours que cela soit avant, pendant et après les séances. Ce sont eux qui œuvrent essentiellement pour le bien-être de notre commune et nous soumettent pour délibération leurs projets. Pour reprendre une tournure de M. Fassbind, en 2012, notre commune est un train dont la locomotive est le Conseil administratif et le Conseil municipal les wagons.*

*Une mention toute particulière à M. Raphaël Gaillard, notre Secrétaire général et surtout la pierre angulaire de notre administration depuis pratiquement 15 ans. Merci pour les conseils, la bienveillance et la manière agréable et sereine avec laquelle il nous côtoie. J'ai en effet beaucoup appris à ses côtés tout au long de cette année. Présider le Conseil municipal est in fine l'occasion de voir les rouages de notre administration communale sous un autre angle. Un vif remerciement à toutes les employées et tous les employés de notre administration, en particulier à nos deux secrétaires du Conseil municipal : Mesdames Bolognino et Fraternali. Un merci tout particulier à Madame Monnin, notre procès-verbaliste, et à toute son équipe qui réussissent la prouesse de mettre en ordre et en style nos verbiages et nos interventions.*

*Il me reste donc à céder cette place et fonction à mon collègue Pierre-Yves Favarger, doyen de notre Conseil et garant, dès le 1<sup>er</sup> juin, de la bonne tenue de nos séances, en lui souhaitant une année aussi agréable que la mienne mais avec moins de lecture.*

M. Favarger tient à ajouter simplement deux mots. Il essaiera de se montrer digne des différents présidents qui l'ont précédé et dont l'action, à son sens, a été tout à fait remarquable, sans aucun problème, comme viennent de le démontrer M. Borda d'Água, récemment, M. Le Guern, précédemment, Mme Sobanek ainsi que M. Heimendinger, qui n'a pas été réélu.

*L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h34 en invitant cordialement chacun à partager le verre de l'amitié autour d'une agape aux saveurs lusitaniennes.*

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
F. GROSS

Le Président  
du Conseil municipal  
F. BORDA D'ÁGUA

**Annexe :** Courrier adressé au Conseil municipal par Kassibaga Handicap, daté du 1<sup>er</sup> mai 2017, invitation à la projection du film « Mobilité pour tous », le 16 mai 2017 à la maison de quartier des Acacias,





Commune de Chêne-Bougeries  
Conseil Municipal  
Route de Chêne 136  
Case postale 160  
1224 Chêne-Bougeries

Genève, le 1<sup>er</sup> mai 2017

**Invitation à la projection du film « Mobilité pour tous » le mardi 16 mai 2017 à 19h30.**

**Lieu : Maison de quartier des Acacias à Genève, 17 rte des Acacias.**

Madame, Monsieur,

Les associations Kassibaga Handicap Suisse et Fauteuils Roulants au Sud ont l'honneur de vous inviter à la présentation et projection du film « Mobilité pour tous ». Ce documentaire est un témoignage des réalités quotidiennes des personnes en situation de handicap au Burkina Faso et présente les solutions de fabrication locale de fauteuils roulants développées à Ouagadougou dans un atelier employant en partie des personnes en situation de handicap.

Nos deux associations partenaires partagent les mêmes objectifs au Burkina Faso : œuvrer pour la dignité et l'autonomie des personnes handicapées moteur, les accompagner dans leur intégration sociale et économique par l'accès à des moyens de mobilité adaptés à leurs besoins et par le soutien d'activités génératrices de revenus. Le développement du sport en fauteuil roulant est également utilisé dans les projets afin d'améliorer encore la mobilité et de valoriser l'image de personnes combattives qui contraste avec l'image habituelle du mendiant.

**Au programme :**

- 19h30, accueil,
- 19h45, présentation des associations et de leur projet commun pour 2018,
- 20h00, projection du film Mobilité pour tous d'une durée de 72 minutes, suivie d'une petite collation.

Votre participation à cette présentation nous tient à cœur, et nous sommes convaincus que vous aurez beaucoup de plaisir à découvrir ce documentaire.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations solidaires.

Kassibaga Handicap Suisse

Laurent JAKUES  
Président

Fauteuils Roulants au Sud

Philippe BEURET  
Coordinateur Sud

*Lettre sans signature*

---

**Pour tous renseignements complémentaires :**

**Laurent JAKUES**, Président, **Kassibaga Handicap Suisse**, 079.543.57.67  
administration@association-kassibaga.org - [www.association-kassibaga-handicap.ch](http://www.association-kassibaga-handicap.ch)

**Philippe BEURET**, Coordinateur Sud, **Fauteuils Roulants au Sud**, 079.648.58.16  
fauteuilsroulants@ausud.ch - <http://www.ausud.ch>

---